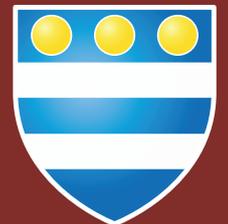




2019

VILLETTE
7 8 9 3 0



Bulletin Municipal

IMAGE DE COUVERTURE

PLAN DE LA PAROISSE DE VILLETTE

« LE PRÉSENT ARPENTAGE
ET PLAN FAIT EN VERTU
DE L'ORDONNANCE
DE MONSIEUR L'INTENDANT
DE LA GÉNÉRALITÉ
DE PARIS EN DATE DU
6 JUILLET 1782.
CERTIFIÉ VÉRITABLE ET CONFORME
À NOTRE PROCÈS-VERBAL
DU 12 JUILLET 1783 PAR NOUS ARPEUTEUR
SOUSSIGNÉ - DUBRAY. »

DATE DE L'ÉTAT REPRÉSENTÉ : 1783
ÉCHELLE RÉELLE : 1/6909E
DIMENSIONS RÉELLES : 41 X 55 CM
SYSTÈME DE REPRÉSENTATION : VUE
GÉOMÉTRALE
CLICHÉ DE L'ENSEMBLE :
N° PE 95/394 PC 95/395 PN 95/396
ÉTAT DE CONSERVATION : BON
SUPPORT : PAPIER
TECHNIQUE : PLUME ENCRE DE CHINE,
AQUARELLE ET LAVIS
DATE DU PLAN : 12/07/1783
DESSINATEUR : PIERRE DUBRAY



Pisciculture de Villette

Boutique du terroir
(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

**Pêche en bassins facile et
inoubliable pour les enfants**
(matériel prêté, poissons préparés)

**Accès libre et gratuit
à l'élevage et à l'écomusée !**

www.pisciculture.fr

01.34.76.30.04



**TAXI FRED
VILLETTE**

06 18 16 17 47

CONVENTIONNÉ SÉCURITÉ SOCIALE
AÉROPORTS-GARES-HOPITAUX
COLIS ET PLIS URGENTS

CENTONI FRÉDÉRIC
Toutes distances 7/7

fredo.centoni@gmail.com

P'tit Joël Paysage



25 ans d'expérience

Tél. : 01 75 74 62 78
Port. : 06 58 07 46 08

création
aménagements - terrassements
maçonnerie paysagère - clôtures
arrosage automatique
élagages - entretien

12 route d'Hargeville
78790 - Arnouville-lès-Mantes

RCS 752 044 123

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- 1/1 page : 190 x 270 mm = 300 € HT
(+80 € si création)
 - 1/2 page : 190 x 132 mm = 180 € HT
(+60 € si création)
 - 1/4 page : 92 x 132 mm = 100 € HT
(+40 € si création)
 - 1/8 page : 92 x 62 mm = 60 € HT (+20 € si création)
- Format des fichiers : JPEG ou PDF.
Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie).
Une facture vous sera délivrée par la mairie.



Une taupe chez vous ?

Laurent THÉNEAU

71, rue Marie Curie - 27780 Garennes - sur - Eure

Tél. : 02 32 26 49 58 Mobile : 06 07 61 59 96

Courriel : laurent.theneau@orange.fr

SIRET 393 380 374 00029 - CODE NAF : 8121Z

10 personnes sur le site internet : www.mole-watching.com

éditorial

Chères Villettoises, chers Villettois,

Un évènement important en ce début d'année est l'achèvement des travaux de la mairie et, à quelques détails près, de la rénovation de la place Lacoudre. Le bâtiment communal est désormais prêt à accueillir chaque habitant en toute situation dans les mêmes conditions, grâce au positionnement du bureau d'accueil au rez-de-chaussée, et dans un confort de réception nettement amélioré. Une inauguration de ce nouvel aménagement sera prévue dans l'année qui vient, et sera une occasion particulière de rencontre entre toutes et tous.

En cette période qui suscite beaucoup d'interrogations, l'équipe communale, personnel et conseillers municipaux, est plus que jamais mobilisée pour répondre à vos demandes et s'adapter aux évolutions des besoins de la commune et de ses habitants, malgré les complexités techniques et administratives auxquelles nous sommes tous confrontés. Vous avez pu, par le biais du Registre de doléances et de propositions qui vous a été indiqué, exprimer si vous le souhaitez vos sentiments à l'égard de la situation actuelle de notre pays, et la commune aura relayé fin janvier vos préoccupations et prises de position.

Nous continuerons cette année encore l'embellissement du village dans la mesure de nos moyens financiers sur lesquels planent comme depuis quelques années des incertitudes quant aux montants des versements de l'état, et n'oublierons pas l'organisation de diverses rencontres entre les habitants tels que le repas républicain du 14 juillet ou la randonnée des coteaux.

Nous poursuivons également la mise en commun de moyens avec la commune de Rosay, en regroupant autant que possible nos achats de matériel, en particulier pour celui utilisé par Patrick, notre employé communal à temps partagé, afin de lui simplifier la tâche et dans le même temps de réduire nos coûts d'investissements, ou d'avoir la possibilité d'acquérir un matériel de meilleure qualité.

Cette coordination avec la commune de Rosay nous a amenés à organiser pour la première fois cette année une présentation des vœux du maire aux habitants, qui sera donc faite en commun avec celle du maire de Rosay. Au moment de la rédaction du bulletin, cette présentation est encore à venir, et sera passée lorsque vous le recevrez.

Quoi qu'il en soit, et dans l'attente d'autres rencontres au cours de cette nouvelle année, nous vous souhaitons, chers Villettoises et chers Villettois, une très bonne et heureuse année pour 2019.

Le maire et le conseil municipal.

SOMMAIRE

-
- Éditorial __3**
-
- Organisation administrative & communale __4**
-
- Attributions associées __5**
-
- La mairie et la place Lacoudre rénovées __6**
-
- L'église, un présent du passé __8**
-
- La randonnée des coteaux __12**
-
- Les oiseaux de l'hiver __13**
-
- Plan de la commune __14**
-
- Vivre en bonne entente avec les frelons? __16**
-
- Vivre en bonne entente avec la taupe __17**
-
- Avec la chenille processionnaire du pin, pas d'entente... __18**
-
- Quelques petits rappels pour mieux vivre ensemble... __21**
-
- Les fêtes communales au cours de l'année __22**
-
- Vie associative et activités __23**
-
- Informations pratiques __24**
-
- Horaires bus ligne 60 __26**
-

l'organisation



ADMINISTRATIVE

PRÉFET : JEAN-JACQUES BROT

SOUS-PRÉFET : GÉRARD DEROUIN

DÉPUTÉ : BRUNO MILLIENNE

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX : JOSETTE JEAN ET DIDIER JOUY

SÉNATRICE : SOPHIE PRIMAS

MUNICIPALE

**MONSIEUR LE MAIRE REÇOIT
LE VENDREDI DE 18 HEURES À
19 H 30 SUR RENDEZ-VOUS.**

MAIRE : M. PIERRE JEAN

MAIRES ADJOINTS : MM. ROLAND TROUSSEAU, PHILIPPE PASDELOUP,
THIERRY JEANNE, CLAUDE SAUZET.

CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. BERNARD BALLÉRINI, M. FRANCK BAYEUX,
MME VANESSA BAUDET, M. RÉGIS BIECHER, MME CHRYSTEL GASPARD-GUYADER,
MME RENÉE-CLAIRE GILLIS, MME MARTINE GRIMM, MME MICHÈLE POETTE,
MME ÉLISE SAILLOT, MME NATHALIE SQUIVÉE.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9 H À 12 H / VENDREDI DE 14 H À 19 H 30

TÉL. : 01 34 76 31 01 OU 09 66 40 61 11 / FAX : 01 34 76 39 75

E-MAIL : MAIRIE-VILLETTE@WANADOO.FR

SITE : WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR

ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PIERRE JEAN, SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP - SUPPLÉANTE MICHÈLE POETTE

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « CIRCULATIONS DOUCES » : ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « MUTUALISATION » : PHILIPPE PASDELOUP

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » : ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES EST LA SUIVANTE :

FINANCES : PIERRE JEAN, BERNARD BALLÉRINI, THIERRY JEANNE, PHILIPPE PASDELOUP, MICHÈLE POETTE, CLAUDE SAUZET, NATHALIE SQUIVÉE, ROLAND TROUSSEAU

ENVIRONNEMENT, URBANISME, ÉQUIPEMENT : PIERRE JEAN, FRANCK BAYEUX, CHRYSTEL GASPARD, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, ROLAND TROUSSEAU

TRAVAUX : PIERRE JEAN, FRANCK BAYEUX, THIERRY JEANNE, PHILIPPE PASDELOUP, CLAUDE SAUZET

SCOLAIRE & HYGIÈNE : PIERRE JEAN, VANESSA BAUDET, CLAUDE SAUZET, ROLAND TROUSSEAU

AIDE SOCIALE : PIERRE JEAN, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, PHILIPPE PASDELOUP, ÉLISE SAILLIOT

INFORMATION : PIERRE JEAN, BERNARD BALLÉRINI, RÉGIS BIECHER, NATHALIE SQUIVÉE, ROLAND TROUSSEAU

GESTION SALLE DES FÊTES, CÉRÉMONIES, JEUNESSE & SPORTS : PIERRE JEAN, MARTINE GRIMM, THIERRY JEANNE

APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS : PIERRE JEAN, BERNARD BALLÉRINI, FRANCK BAYEUX, PHILIPPE PASDELOUP, CLAUDE SAUZET

CORRESPONDANT DÉFENSE : FRANCK BAYEUX

CAISSE DES ÉCOLES :

ODILE JEAN, REPRÉSENTANT L'ÉDUCATION NATIONALE.

VÉRONIQUE BAUDET, REPRÉSENTANT MONSIEUR LE PRÉFET DES YVELINES.

ROLAND TROUSSEAU, REPRÉSENTANT LES PARENTS D'ÉLÈVES ET DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL.

PIERRE JEAN, VANESSA BAUDET ET CLAUDE SAUZET, DÉLÉGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL.

LES DÉLÉGUÉ.E.S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIEED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : CHRYSTEL GASPARD

SMTS (SYNDICAT MIXTE DS TRANSPORTS SCOLAIRE)

DÉLÉGUÉ.E.S TITULAIRES : ROLAND TROUSSEAU, CHRYSTEL

GASPARD REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES : RENÉE-CLAIRE GILLIS, NATHALIE SQUIVÉE

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE)

DÉLÉGUÉ.E.S TITULAIRES : CLAUDE SAUZET, ÉLISE SAILLIOT

DÉLÉGUÉ.E.S SUPPLÉANT.E.S : VANESSA BAUDET, ROLAND

TROUSSEAU

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : THIERRY JEANNE, PHILIPPE PASDELOUP

DÉLÉGUÉ.E.S SUPPLÉANT.E.S : FRANCK BAYEUX, RENÉE-CLAIRE

GILLIS

SIEHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL-DE-SEINE)

DÉLÉGUÉ.E.S TITULAIRES : BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM

DÉLÉGUÉ.E.S SUPPLÉANT.E.S : RENÉE-CLAIRE GILLIS, THIERRY

JEANNE

SIARR (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA RÉGION) D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES

DÉLÉGUÉ.E.S TITULAIRES : PIERRE JEAN, ÉLISE SAILLIOT

REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : M. ASTIER, M. VAN DER WOERD

SRVA (SYNDICAT DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PIERRE JEAN, M. MANSA REPRÉSENTANTS

DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : M. MARMIN, M. VAN DER WOERD

CAISSE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES :

GÉRALDINE JEANNE REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET FAMILIALES.

ARMELLE BALLÉRINI REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES, D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.

PIERRE JEAN, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, ÉLISE

PHILIPPE PASDELOUP ET SAILLIOT REPRÉSENTANTS LES

MEMBRES ÉLU.E.S PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN.

La mairie et la place Lacoudre **rénovées**

APRÈS DE LONGS MOIS DE PERTURBATIONS, LES TRAVAUX SONT ENFIN ARRIVÉS À LEUR TERME EN CE QUI CONCERNE LA MAIRIE ET LA NOUVELLE ESPLANADE DE LA PLACE LACOUDRE EST ÉGALEMENT PRESQUE TERMINÉE.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent désormais accéder à droite du bâtiment par la salle Georges Courteline à l'intérieur de la mairie, et à l'accueil, situé au rez-de-chaussée. Cette solution a été préférée à une rampe devant la mairie, peu esthétique, et a permis de conserver intacte la façade. Notons l'ajout de la plaque portant la devise de la république: Liberté, égalité, fraternité, et gardons bien en tête cette devise.

La porte d'accès latérale sera ouverte à la demande par la secrétaire aux personnes ayant la nécessité de cet accès. L'entrée principale reste la porte en façade avec ses marches en pierre donnant directement accès au bureau d'accueil.

BIENVENUE À L'ACCUEIL

Désormais au rez-de-chaussée, le secrétariat avec ces deux accès, au fond à droite la porte principale avec ses marches, et face à la secrétaire l'accès Toutes mobilités. Le mobilier adapté permet à chacun d'accéder sans difficulté au secrétariat, et également d'attendre son tour dans un espace plus convivial.

La salle des mariages se trouve désormais dans la salle Georges Courteline, et sera plus adaptée pour accueillir l'ensemble des participants à la cérémonie. Cette salle sera toujours utilisable pour diverses activités d'intérêt communal.

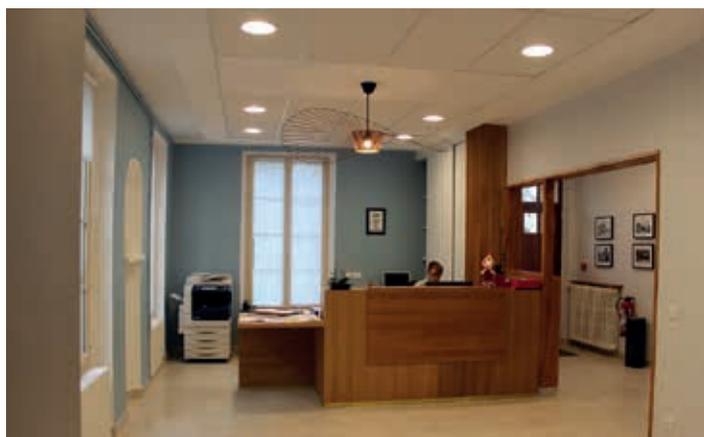
BUREAU DU MAIRE ET SALLE DE RÉUNION

Les conseils municipaux et réunions se tiennent au même niveau que l'accueil, dans la pièce voisine, ou si besoin, dans la salle des mariages.

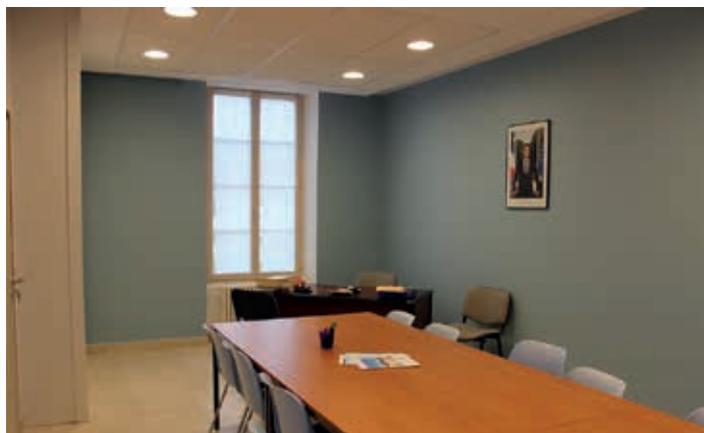
L'étage de la mairie est affecté à des espaces de rangement, ou utilisable comme bureau ne recevant pas du public.

L'ensemble des travaux, mairie et esplanade, ont été financés à 70 % par le Conseil régional et le Conseil départemental dans le cadre d'un Contrat Rural. Ce financement a permis de réaliser ces travaux sans augmenter la part communale des impôts locaux.

Une inauguration de ces locaux sera organisée au cours de l'année.



LE NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL



LE BUREAU DU MAIRE ET LA SALLE DE RÉUNION



LA SALLE GEORGES COURTELINE

LES PAVÉS POUR LES VOITURES, LA BANDE PROTÉGÉE POUR LES PIÉTONS

Le réaménagement de la place Lacoudre est quasiment terminé, mis à part quelques finitions et ajustements que nécessitent bien souvent les travaux. Les déplacements des piétons sont recommandés sur la bande protégée, à la fois pour leur sécurité et l'aisance de la marche, plus difficile sur les pavés rustiques.

L'entourage de croisillons en bois du local téléphonique permet à la fois une meilleure esthétique, une fixation plus aisée et un choix plus grand des végétaux, ainsi qu'une absence de dégradation des parois du bâtiment.

À l'entrée, les rosiers installés viendront apporter leur touche de couleur au printemps et durant l'été.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Le matin, conduire ses enfants à l'école peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé...

À la demande de vos enfants, et afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales en comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet et de circuler à vitesse modérée.

Places de stationnement, supports à vélos et bancs, l'esplanade est prête à accueillir divers types d'utilisations. Aux heures d'entrées et de sorties d'école, ce sont piétons et véhicules qui devront principalement se partager l'espace, chacun de préférence dans sa voie privilégiée, mais attention aux piétons qui quittent ou rejoignent leur véhicule, chaque conducteur devra toujours être bien vigilant lors des manœuvres effectuées à l'occasion des arrivées ou départs du stationnement.

Le stationnement des vélos sera certainement plus recherché en journée ou pendant les jours de congés, mais il sera cependant nécessaire à chacun d'ajuster ses comportements. Les cyclistes se déplaceront a priori sur la zone de circulation pavée. La présence des cyclistes sur la bande piétonne ne pourra se faire qu'en marchant à côté de leur bicyclette et en prenant toutes précautions utiles vis-à-vis des piétons, particulièrement les enfants.

Il serait aussi tout à fait souhaitable, pour celles ou ceux qui le peuvent, de réaliser les déplacements scolaires à vélo, dans un souci de réduction de la consommation de carburants •



ENTRÉE DE LA PLACE LACOUDRE



LA PLACE LACOUDRE



LA PLACE LACOUDRE VUE DEPUIS LE BOULODROME PRÈS DE LA VAUCOULEURS

L'église, un présent du passé

QUEL QUE SOIT LE POSITIONNEMENT DE CHACUN VIS-À-VIS DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE, ON NE PEUT NÉGLIGER LE FAIT QU'UNE ÉGLISE EST LE TÉMOIN D'UN LONG PASSÉ QUI A FORGÉ LA CULTURE DE NOTRE SOCIÉTÉ.

C'est la raison pour laquelle ce patrimoine historique a vocation à être transmis aux générations futures.

Les assauts du temps n'ayant pas épargné notre église, en 2007 le Conseil Municipal a décidé d'effectuer une rénovation importante de l'église de Villette. À cette occasion, il a confié la coordination de cette opération à M. Michel Leclerc. Celui-ci ayant réalisé un relevé du mobilier, de la statuaire et des objets divers contenus dans l'église, c'est avec son aimable autorisation et nos chaleureux remerciements que nous vous proposons une série d'articles reprenant ses relevés.

Ce premier article portera plus principalement sur l'édifice lui-même. Les prochains nous feront visiter le mobilier et la statuaire.

UN PEU D'HISTOIRE

Au début du IXe siècle, l'abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés possède des établissements de colons à Chavannes et à Leuze. Sous le parrainage de Saint Martin, la christianisation s'effectue très tôt, marquée par la fondation d'une église à Villette(1). Selon l'évêché de Versailles, au XIe siècle notre village était déjà une paroisse avec son église. Celle-ci aurait été donnée par Childebert(2) aux moines de Saint Wandrille(3). Cette donation fut confirmée en 1144 par le pape Innocent II et en 1177 par Louis VII. Le pouillé du diocèse de Chartres(4) fait notamment mention d'une église paroissiale à Villette dont le collateur(5) était justement l'abbé de St Wandrille.

À partir du XIIIe siècle, en plus du collateur, la gestion locale des biens de l'église commence à être assurée par une fabrique. Née en Italie et en Angleterre, la fabrique est une structure assimilable à une personne morale. Elle est chargée d'administrer et d'entretenir les biens de l'église. L'administration de la fabrique de Villette était confiée à un conseil(6) composé de trois marguilliers(7) et du curé en tant que membre de droit. Supprimées à la Révolution Française vers 1792, elles seront rétablies par l'article 76 du Concordat de 1801. Elles disparaîtront définitivement entre 1910 et 1920.

D'un point de vue architectural, aux XIe et XIIe siècles, les anciennes églises en bois se font de plus en plus rares. Les fréquents incendies et une maîtrise de l'architecture qui s'affirme au travers de l'art roman, incitent ceux qui en ont la charge à les reconstruire en pierre. C'est ainsi qu'afin d'éviter les incendies des charpentes, apparaissent les premières voûtes en pierre(8). Cet art roman qui nous vient d'Italie s'exprime à travers le caractère monumental de son architecture. Il emprunte à des sources variées: carolingienne, antique ainsi que byzantine, orientale et celtique; mais c'est surtout la rigueur qui caractérise ce style, ainsi qu'une relative austérité. Dans la société de l'époque, profondément religieuse, l'art roman avait pour but de favoriser le recueillement et la prière.

En ce qui concerne notre église, celle qui est visible aujourd'hui n'est pas l'édifice existant au XIIe siècle car de nombreuses églises de la région dont la nôtre ont été, soit rénovées, soit reconstruites durant les XVe et XVIe siècles. En effet, les guerres de religions, particulièrement violentes dans notre région, avaient ravagé nombre d'édifices religieux.

Un autre élément ayant contribué au changement d'aspect extérieur de notre église concerne le cimetière qui, comme c'était l'usage depuis le VIIIe siècle, se situait le long de celle-ci. En 1903, ce cimetière étant devenu trop exigü, la municipalité décida d'en créer un nouveau. Le terrain nécessaire étant acquis, le 10 juin 1920, la commune invita les familles à enlever les sépultures et leurs ornements de l'ancien cimetière. Ce dernier fut fermé le 1er avril 1904.

Enfin, il est à noter que, le 18 juillet 1920, le Conseil Municipal de Rosay créait l'abandon par la Commune de ses droits sur l'ancien cimetière et l'église de Villette(9).

L'ÉDIFICE

Cette grande église, dédiée à Saint Martin est située dans une zone inondable de la rivière appelée naguère « l'Isle ». Elle est entourée par le cours de la Vaucouleurs à l'est et un canal nommé Mauru (ou





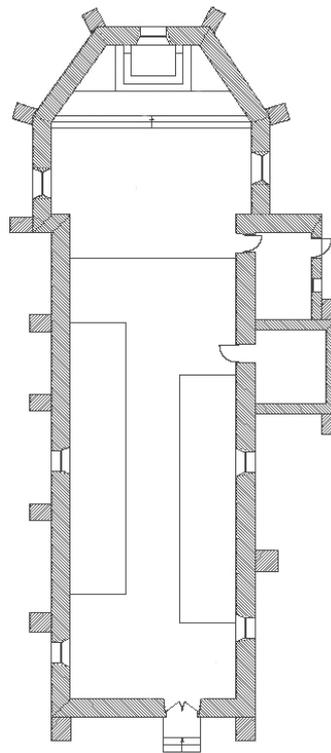
Mort Ru) à l'ouest. Ce canal était destiné à alimenter le moulin situé au nord de l'église. Il aurait été creusé par les villageois, sous la direction des moines.

Elle présente une nef unique, oblongue, s'achevant sur un chœur polygonal à cinq pans avec des contreforts d'angles extérieurs. Les murs sont renforcés par des contreforts en pierres taillées recouverts de dalles de pierre. La toiture est recouverte de tuiles, tandis que le clocher carré, hors œuvre, est protégé par des ardoises.

À l'intérieur, la voûte est en forme de carène inversée(10) lambrissée (XVIe siècle). Elle est couverte de planchettes de chêne, nommées « merrains ». Neuf grandes baies permettent un bon éclairage de la nef. Une partie de la charpente reste visible: les entrails et les poinçons.

L'édifice, de style roman, a été prolongé et remanié plusieurs fois au cours des siècles. La dernière réfection avant celle de 2007 a été menée au XIXe siècle, c'est à ce moment que les architectes chargés de cette tâche ont estimé que la période à laquelle elle prit son aspect actuel daterait du XVe siècle (11).

>>>



DIMENSIONS INTÉRIEURES

(APPROCHÉES):

- LONGUEUR = 33 M,
- LARGEUR = 7,50 M,
- HAUTEUR VOÛTE = 7 M (CORNICHE)
ET 11 M (FAÏTIÈRE),
- SURFACE = 260 M²

L'IMPORTANCE DE CET ÉDIFICE EST JUSTIFIÉE PAR LE FAIT QUE LES FIDÈLES VENAIENT, OUTRE DE VILLETTE, DE CHAVANNES, LEUZE, GARRÉ, ROSAY, SAINT-CORENTIN ET DE PETIT-BILHEUX.

- (1) Il est possible qu'un culte païen préexistant ait déterminé l'implantation de l'église, qui est dédiée à Saint Martin, grand pourfendeur d'idoles.
- (2) Il s'agit de Childebert III (683—711), roi Mérovingien de 695 à 711.
- (3) L'abbaye de Saint Wandrille est située sur la rive droite de la Seine, à 35 km en aval de Rouen. Elle a été fondée le 1er mars 649 par Saint Wandrille.
- (4) Recueil contenant les possessions du diocèse de Chartres ainsi que les dédicaces des saints.
- (5) le collateur était le voué, le protecteur de la paroisse: il avait le devoir de la défendre, de veiller à la conservation de ses terres et de ses revenus, de pourvoir à son entretien. En retour, il possédait des avantages. Il percevait notamment les deux tiers et quelques fois la totalité de la dîme, il avait le droit de préséance à l'église et on lui payait le droit de sauvegarde.
- (6) Les membres de ce conseil sont au nombre de trois: un président, un trésorier, un secrétaire.
- (7) Un marguillier est un laïc, membre du conseil de fabrique. Il est chargé de l'entretien de l'église, de l'administration des biens de la paroisse (terres, écoles, rentes et impôts) et de la tenue du registre des pauvres de la paroisse.
- (8) Ce qui n'est pas le cas de notre église actuelle qui possède une très belle charpente avec poutres à poinçons apparents.
- (9) Autrefois la paroisse de Villette incluait aussi Rosay. Ce n'est qu'à la révolution que la division en deux communes distinctes a eu lieu.
- (10) Aussi appelée voûte en berceau.
- (11) Selon les architectes des Monuments Historiques qui ont supervisé sa réfection au XIXe siècle, l'église dans son état actuel daterait du XVe siècle. Des renseignements recueillis auprès des Archives Départementales laissent à penser que sa construction remonterait plutôt au XVIe ou XVIIe siècle. On trouve d'ailleurs dans le livre de Michel De La Torre une indication qu'il existait pour notre église une plaque de fondation datée de 163.



LE NEF
VUE DE LA PORTE OUEST.



LE CHŒUR
VUE D'ENSEMBLE.



LA VOÛTE
C'EST UNE VOÛTE EN BERCEAU RECOUVERTE
DE PLANCHETTES EN BOIS DE CHÊNE APPELÉES
MERRAINS. LA CHARPENTE EST ÉGALEMENT EN BOIS.



LE CLOCHER
LA CHARPENTE EST EN BOIS. ELLE PORTE DES INSCRIPTIONS QUI FONT ÉTAT D'UNE
RÉFECTION EN 1772.



SUR CE DÉTAIL ON DISTINGUE UN LAMBRIS SUR
CHARPENTE DATANT DU XVIIÈ SIÈCLE.



LE SOL DU CHŒUR
À GAUCHE : LE SOL AVANT RÉFECTION COMPOSÉ DE TOMMETTES ET LAISSANT
APPARAÎTRE DES TRACES IMPORTANTES D'HUMIDITÉ.
À DROITE : APRÈS DRAINAGE ET RÉFECTION.



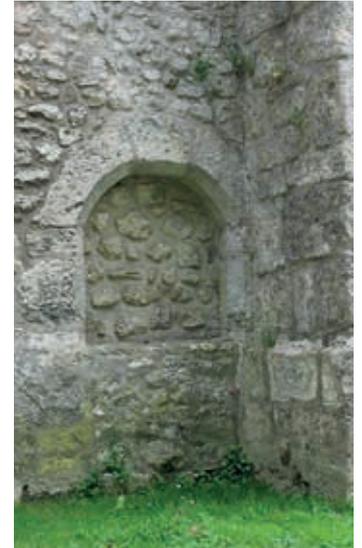
LES BAS-RELIEFS DU CHŒUR
LES BAS-RELIEFS DU CHŒUR EN STUC TRÈS ABÎMÉS
ONT ÉTÉ REMPLACÉS PAR DES LAMBRIS EN BOIS.



LE VITRAIL LATÉRAL
IL N'Y A PAS D'INFORMATION NI SUR LA PROVENANCE
NI SUR L'ÂGE DE CE BEAU VITRAIL.



LE VITRAIL OUEST
SITUÉ AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE, IL
COMPORTE LES INSCRIPTIONS SUIVANTES :
« OFFERT PAR LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE VIERGE » ET
« MAI 1913 »



LA PORTE DES MORTS
CETTE PORTE, AUJOURD'HUI MURÉE,
SITUÉE SUR LA FACE NORD DE L'ÉGLISE
ÉTAIT DESTINÉE À LA SORTIE DES
CERCUEILS APRÈS LA CÉRÉMONIE CAR
ELLE DONNAIT DIRECTEMENT ACCÈS AU
CIMETIÈRE.

>>>

Avant de terminer cet article, arrêtons-nous quelques instants sur cette vue, ci-dessous, de notre église au début du XXe siècle.

Si l'église en tant que telle n'a guère changé aujourd'hui, le mur d'enceinte a disparu. Celui-ci entourait l'église, le presbytère à droite et le cimetière à gauche. Il fut détruit lors de la réfection de la route après le déplacement du cimetière vers son lieu actuel.

C'est ainsi que se termine cette visite de l'édifice le plus remarquable de notre commune. Dans le prochain bulletin, nous nous intéresserons au mobilier et à la statuaire qui ornent son intérieur •



VITRAIL SAINT MARTIN
SAINT MARTIN PARTAGEANT SON MANTEAU POUR
COUVRIR UN PAUVRE.
LES MURAILLES PEINTES DERRIÈRE ST MARTIN SONT,
SANS DOUTE, CELLES D'AMIENS.
IL A ÉTÉ RÉALISÉ EN 1863 PAR M. HAUSSAIRE,
PEINTRE-VERRIER À REIMS.



La randonnée des coteaux

DEPUIS 2017, SUITE AU DÉGAGEMENT DE CHEMINS RURAUX EMBROUSSAILLÉS, UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE A ÉTÉ MIS EN PLACE À VILLETTE, LA RANDONNÉE DES COTEAUX, RELIANT LE CENTRE DU VILLAGE AVEC LES HAMEAUX DE GARRÉ ET DE LEUZE AU SUD ET LA FERME DE HEURTELOUP AU NORD SUR UN PARCOURS D'ENVIRON 7 KM.

Ce parcours a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant: www.tourisme-pays-houdanais.fr / Découvrir / Nature et randonnée / Randonnées pédestres.

La commune organise chaque année au moins une randonnée sur ce parcours, et chacun est invité à l'utiliser de sa propre initiative, partiellement ou sur sa totalité, la circulation sur ce chemin contribuant ainsi à l'entretenir en complément des interventions d'entretien communal et à le maintenir accessible.

Un nouveau parcours ? C'est en projet, avec un appel à participer au débroussaillage si besoin, affaire à suivre au printemps •



- 1 Partir du parking face à la mairie, traverser et prendre sur la gauche la rue des Chavannes qui longe la mairie.
- 2 À hauteur du Moulin de Chavannes, continuer à droite sur la rue des Chavannes (chemin empierré) et bifurquer à gauche à la fourche. Suivre le chemin jusqu'au bout et prendre à droite vers la Ferme de Heurteloup.
- 3 A l'entrée du bois, poursuivre sur le chemin qui part en face, et à l'issue du chemin, continuer sur la gauche.
- 4 Longer la lisière du Bois de Binanville jusqu'à la route.
- 5 Arrivé rue de Paris, prendre à droite et longer prudemment la route, puis prendre à gauche la rue des Terriers. S'engager ensuite sur la 2^{ème} rue à droite, rue de Petelance.
- 6 Escapade possible vers la Roseraie de Rosay (5 min pour 250 m aller/retour) : dans le virage, prendre le chemin en terre en face en suivant le panneau indiquant la Roseraie. Visite uniquement sur rdv au 01 34 76 38 07. Dans le virage, prendre le chemin en terre qui descend sur la droite (ou sur la gauche si vous avez pris l'escapade) puis continuer sur le chemin qui part sur la droite.
- 7 Arrivé rue des Fontaines, partir sur la gauche en suivant la rue, jusqu'au croisement avec la D983.
- 8 Prudemment, prendre la rue Saint-Martin qui monte sur la droite, puis à droite dans la rue de Paris, et s'engager dans le chemin partant à gauche.
- 9 A l'intersection, aller vers la gauche, puis au croisement suivant, à gauche, prendre le chemin des Gaudines.
- 10 Prendre à droite le chemin de Guerville, puis encore à droite dans la rue Saint-Martin. Admirez le lavoir communal sur votre gauche. Poursuivre jusqu'au parking.

Les oiseaux de l'hiver

On s'approche de la fin de l'hiver, mais de grands froids sont encore possibles, et les oiseaux de nos jardins trouvent de moins en moins de nourriture, ayant déjà consommé les œufs et larves d'insectes cachés dans les écorces des ligneux ou sous les pierres, et ne trouvant plus de graines de la saison dernière, déjà passées par leur estomac ou celui des petits rongeurs qui peuplent les jardins.

Il est encore temps, si vous ne l'avez déjà fait, de nourrir ces compagnons du jardin qui au printemps et en été feront le nettoyage des insectes ravageurs et protégeront ainsi nos potagers et espaces verts. Sans compter le plaisir de les voir évoluer et d'entendre résonner leurs chants •

LES MOINEAUX ET LES PINSONS

Pinsons et moineaux préfèrent les graines de toutes sortes au sol. Les moineaux autrefois très communs se raréfient.



COUPLE DE MOINEAUX DOMESTIQUES



PINSON DES ARBRES

MERLE NOIR

Toujours là pour fruits et graisse.



MERLE NOIR

TROGLODYTE MIGNON

Le troglodyte mignon, si petit, trouve des insectes dans les recoins sans notre aide.



TROGLODYTE MIGNON

ROUGE-GORGE FAMILIER

Le rouge-gorge préfère le beurre ou margarine, ou les petites graines. Lui laisser les fruits du lierre qui mûrissent en fin d'hiver.



ROUGE-GORGE

LES MÉSANGES

Pour les mésanges, graines de toutes sortes, surtout de tournesol, dans un distributeur ou un abri hors d'atteinte des chats. Blocs de graisse, boules mélangées de graines, tout leur va !

On peut faire soi-même fondre la graisse figée de friture et y mélanger des graines dans un récipient à démouler ensuite, en y incluant une ficelle pour l'accrochage.

La mésange à longue queue préfère les petites boules rondes garnies de petits fragments de graines.

BOUVREUIL PIVOINE

Le bouvreuil pivoine est malheureusement très rare de nos jours...



BOUVREUIL PIVOINE

SITTELLE TORCHEPOT

La sittelle, présente au voisinage des bois, est une acrobate au bon appétit, avec son puissant bec à creuser le bois.



SITTELLE TORCHEPOT



MÉSANGE BLEUE



MÉSANGE CHARBONNIÈRE



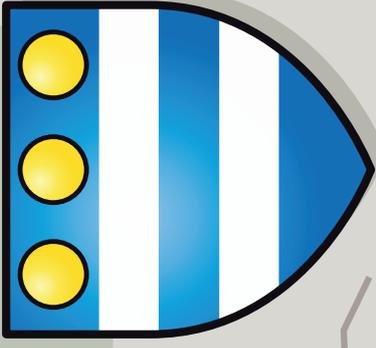
MÉSANGE LONGUE QUEUE



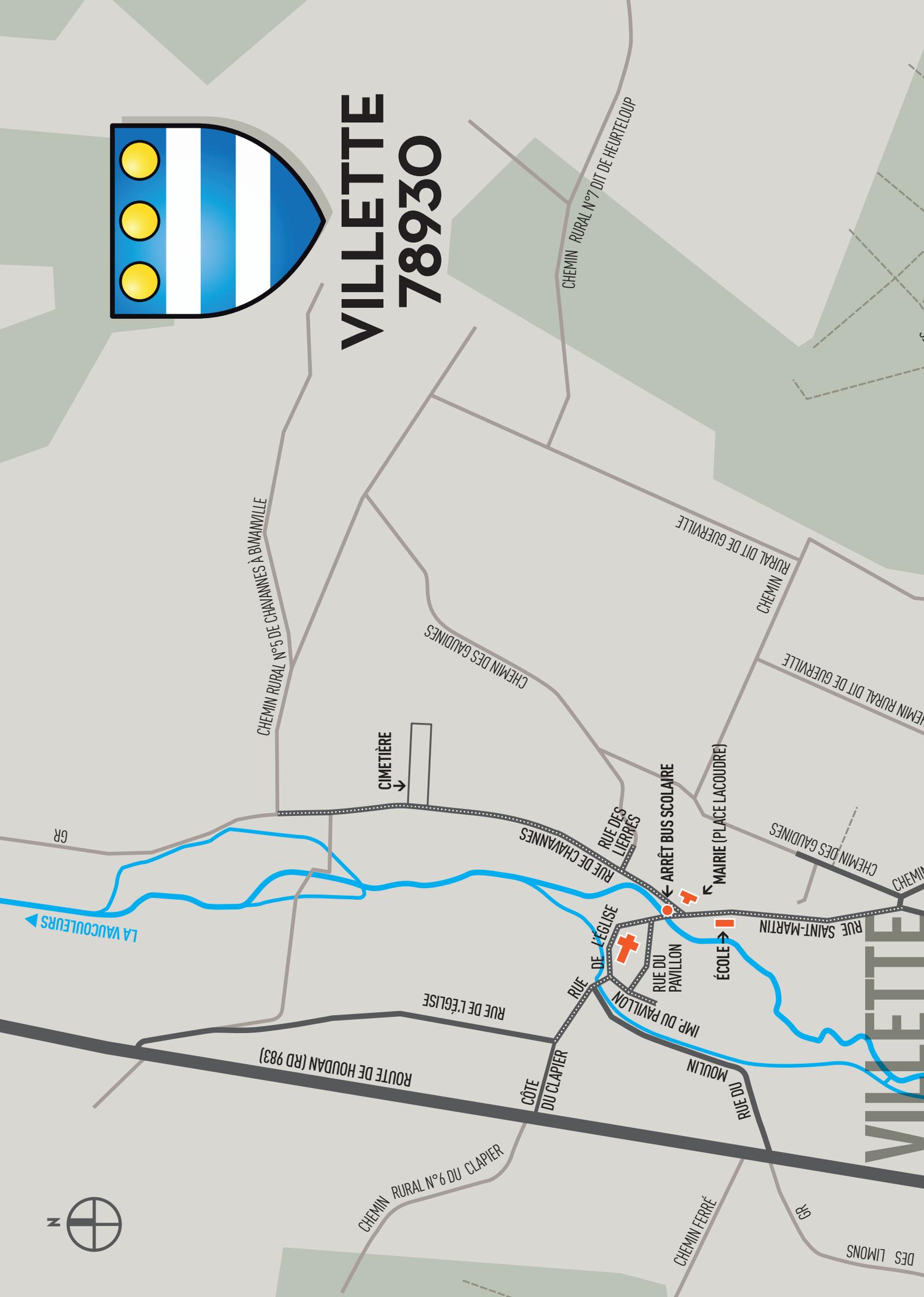
MÉSANGE NONETTE

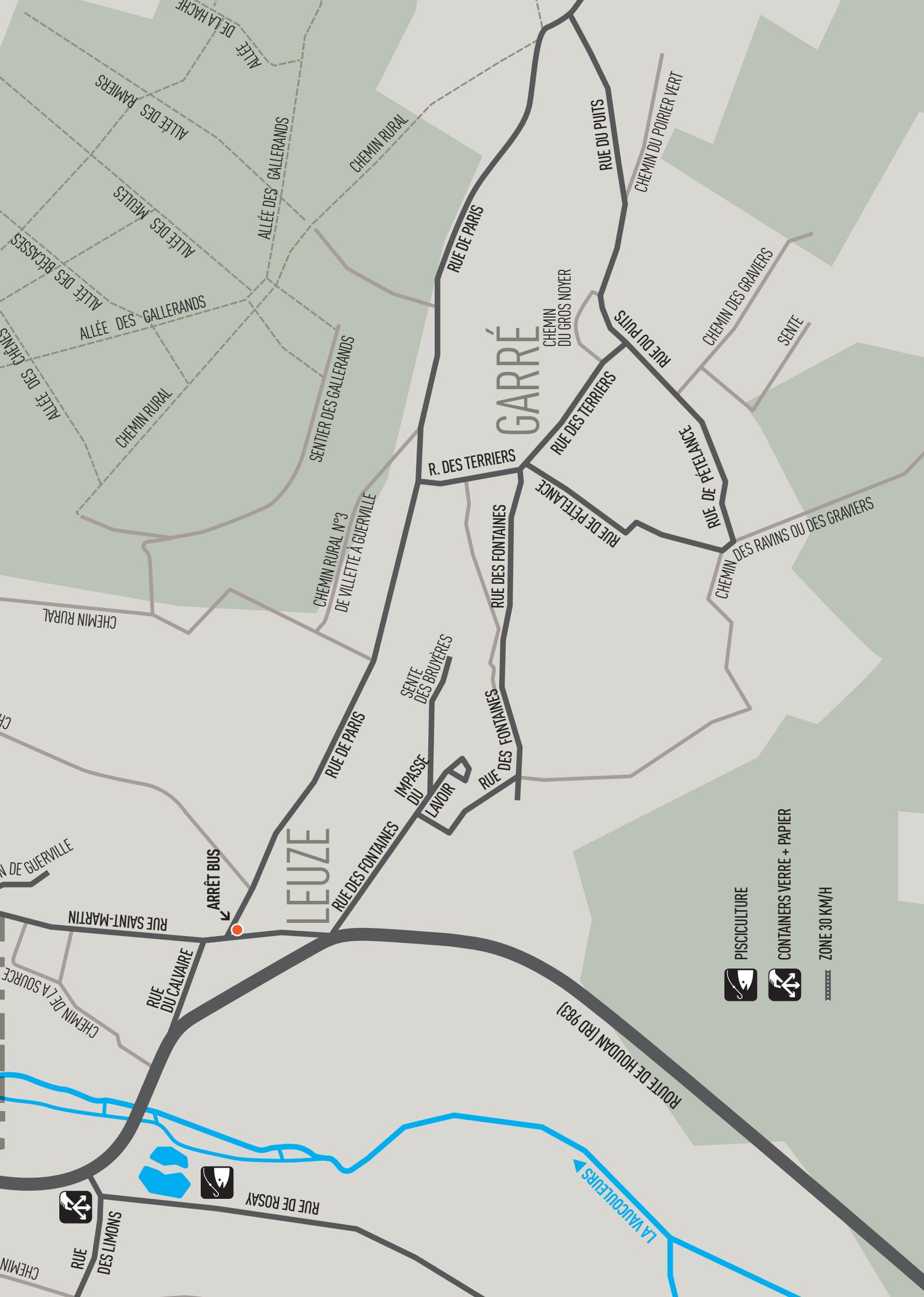


MÉSANGE HUPPÉE



VILLETTE 78930





GARRÉ

LEUZE

ARRÊT BUS

-  PISCICULTURE
-  CONTAINERS VERRE + PAPIER
-  ZONE 30 KM/H

ROUTE DE HOUJAN (RD 983)

LA VAUCOULEURS

RUE DE ROSAY

RUE DES LIMONS

RUE



RUE DU CALVAIRE

RUE SAINT-MARTIN

CHEMIN DE LA SOURCE

DE GUERVILLE

SENTE DES BRUYÈRES

IMPASSE DU LAVOIR

RUE DE PARIS

CHEMIN RURAL N°3 DE VILLETTE À GUERVILLE

SENTIER DES GALLERANDS

ALLÉE DES GALLERANDS

ALLÉE DES BECASSES

ALLÉE DES MEULES

ALLÉE DES RAMERS

ALLÉE DE LA HACHE

CHEMIN RURAL

ALLÉE DES GALLERANDS

RUE DE PARIS

RUE DU PUIT

CHEMIN DU POIRIER VERT

CHEMIN DU GROS NOYER

RUE DU PUIT

CHEMIN DES GRAVIERS

SENTE

RUE DES TERRIERS

R. DES TERRIERS

RUE DE PÉTELANCE

RUE DE PÉTELANCE

RUE DES FONTAINES

CHEMIN DES RAVINS OU DES GRAVIERS

CHEMIN RURAL

CH

Vivre en bonne entente avec les frelons ?

C'est assez compliqué... Deux espèces de frelons se partagent désormais notre environnement, le frelon européen, *Vespa crabo*, espèce autochtone et le frelon asiatique, ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*, ce dernier étant arrivé en Ile-de-France en 2014, et probablement en 2015 dans notre région.

LE FRELON EUROPÉEN

Il se nourrit d'insectes : mouches, guêpes, abeilles, sauterelles, libellules, ainsi que chenilles et araignées pour alimenter les larves. Les ouvrières adultes se nourrissent de sucres végétaux, de fruits, de matières carnées abandonnées et d'autres produits sucrés.

Le nid en papier mâché de forme allongée est construit à l'abri, avec entrée en bas. Les frelons ne s'en prennent le plus souvent qu'à ceux qui passent à proximité (moins de 3-4 mètres) de leur nid, avec un nombre limité d'attaquants. Le frelon européen est généralement un insecte pacifique qu'il suffit de ne pas effaroucher par des gestes brusques.



FRELON EUROPÉEN



NID DE FRELONS EUROPÉENS



FRELON ASIATIQUE



NID DE FRELONS ASIATIQUES

Il faut faire détruire si possible les nids primaires (coût 80-100 €), ou les nids secondaires (coût jusqu'à 1 000 €), avec combinaison de protection, lunettes, intervenir de nuit pour éliminer le plus de frelons possible. S'il est accessible, boucher les ouvertures et mettre dans 2 -3 couches de sacs, et 48 h au congélateur. Sinon, traitement aux pesticides avec une nacelle ou une perche, et l'éliminer comme déchet toxique.

Pour l'instant, l'intervention est à la charge des particuliers. Pour que l'action soit efficace il faut agir avant l'essaimage, c'est-à-dire avant que les reines et les mâles ne quittent le nid à la fin de l'été. Par conséquent il est conseillé de détruire le nid avant septembre. Supprimer un nid en hiver est inutile car c'est un nid déserté.

On peut utiliser des pièges pour réduire le nombre des individus, mais les pièges non sélectifs détruisent d'autres insectes, il faut pouvoir les libérer. Des recherches sont en cours pour un piège sélectif •



FRELON À PATTES JAUNES
(TAILLE RÉELLE ±3 CM)

FRELON EUROPÉEN
(TAILLE RÉELLE ±4 CM)

Vivre en bonne entente avec la taupe !

LES TAUPES SE FONT REMARQUER EN ABÎMANT LES SEMIS ET JEUNES POUSSÉS. ELLES FONT AUSSI, VOIRE SURTOUT, DES TROUS ET TAUPINIÈRES DANS LES PELOUSES!

La taupe creuse des galeries, et sort de la terre à intervalles réguliers, mais fait souvent ce genre de dégâts dans les zones où la terre a été compactée par des engins, semée d'un beau gazon, rapidement garni de monticules, en particulier lorsqu'il y a peu d'arbres et de cultures variées et une terre argileuse et compacte. L'étendue des galeries de la taupe dépend directement de la **richesse en insectes du sol** – et donc de la qualité de la vie en dessous. Si elle est vite repue, elle ne creuse plus. La **biodiversité** réduit donc l'impact des taupes.

TAUPE ET VIE DU JARDIN

Le travail des taupes contribue à la qualité du sol: les galeries drainent le terrain, tandis que les taupinières le fertilisent en faisant remonter à la surface la terre des couches profondes. Tous ces éléments contribuent à **nourrir les racines d'arbres et de plantes** et le mycélium des champignons mycorhiziens, tout comme les bactéries du sol.

La taupe se nourrit surtout d'insectes, de vers, C'est l'un des prédateurs de certains ravageurs: vers blancs de hanneton, taupins, courtilière, limaces, etc.

NE PAS CONFONDRE: TAUPE ET CAMPAGNOL

Le campagnol est végétarien, à l'inverse de la taupe. Il cause plus de dégâts au potager et verger en se nourrissant des racines, des bulbes et des tubercules.

COMMENT DIFFÉRENCIER LEURS TROUS?

C'est facile: la galerie du campagnol débouche en biais à l'air libre alors que celle de la taupe débouche verticalement. Enfoncer légèrement un bâton lève donc aussitôt le doute!

LES SOLUTIONS NATURELLES

D'abord, l'équilibre: Une taupe installée ne creuse que très peu, quelques monticules par an. Pour l'entretien, il suffit d'un coup de râteau pour aplatir la motte, ou récupérer la terre: elle est superbe pour les **plantes en pots ou pour les semis**.

Ensuite, pour protéger le potager de manière assez temporaire et localisée, vous pouvez préparer un **purin de sureau**: 1 kg de feuilles fraîches de sureau hachées dans 10 litres d'eau – de pluie idéalement – mis à l'ombre à une température de 15 à 23 °C, en mélangeant chaque jour. Au bout de 6 à 8 jours, le purin est prêt à être filtré puis utilisé en dilution à 20 %, à l'entrée des galeries à faire évacuer!

Si vraiment vous avez beaucoup de taupes et que cela devient un problème, la seule solution vraiment efficace est le **piègeage**. Ce n'est pas à la portée du premier venu, il faut choisir le bon modèle de piège et connaître les mœurs de l'animal... On peut s'adresser à un piègeur confirmé •



TAUPE D'EUROPE



CAMPAGNOL DES CHAMPS

Avec la chenille processionnaire du pin, pas d'entente...



POUR CONTINUER DANS LE BESTIAIRE, PARLONS UN PEU DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN.

Comme toute chenille, il s'agit de la larve d'un papillon, ici un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*.

On les repère aux cocons de soie qu'elles forment de septembre à décembre, de plus en plus haut au cours de leur croissance, en colonies de 100 à 300 individus issus des œufs pondus par une femelle du papillon adulte, exclusivement sur des arbres résineux, le plus souvent des pins.

Leurs dégâts? Elles se nourrissent des aiguilles la nuit, provoquant un **affaiblissement important de l'arbre**, qui devient plus fragile vis-à-vis d'autres ravageurs ou parasites. Le gros cocon dans lequel la colonie va passer l'hiver est souvent en bout de branche, exposé au sud. Les chenilles, de couleur brune et noire, jaune dessous, vont mesurer jusqu'à 4 cm, et ont le corps recouvert de poils de soies très urticants, d'où leur aspect hirsute.

Leurs poils sont aussi très allergisants, et peuvent provoquer démangeaisons, réactions allergiques, troubles oculaires ou respiratoires, chez l'être humain et en particulier chez les animaux qui, en se léchant pour se nettoyer, peuvent se causer des lésions à la langue. Les poils des chenilles peuvent tomber de l'arbre, être emportés par le vent et même projetés par les chenilles lorsqu'elles se sentent menacées. **Il n'est donc pas nécessaire d'être en contact direct avec les chenilles pour en supporter les inconvénients.**

Au printemps, à partir de février en fait, les chenilles descendent de l'arbre, en file indienne, en contact les unes après les autres pour une parfaite cohésion de la procession, à l'origine de leur nom, et vont s'enfouir à quelques centimètres sous terre dans un rayon de 40 m. Elles formeront alors une chrysalide et vont se transformer en papillons qui sortent de terre et s'envolent de juin à août.

LA PROCESSION...



COCON DANS DES AIGUILLES DE PIN



MANCHON DE PONTES



L'ÉCHENILLAGE AVEC PERCHE
TÉLESCOPIQUE



L'ÉCO PIÈGE MÉCANIQUE À COLLIER



PIÈGE À PHÉROMONES AVEC GLU



PIÈGE À PHÉROMONES

Après accouplement, les femelles vont pondre de 150 à 300 œufs formant en rangées parallèles un manchon gris argenté de 2 à 5 cm sur une branche de résineux, souvent à faible hauteur, de préférence sur une des espèces de pins, ou à défaut de sapins ou de cèdres. Un mois et demi plus tard, les œufs éclosent et les jeunes chenilles longues de quelques millimètres commencent à fabriquer leur cocon, et à grossir...

QUE FAIRE ?

Plusieurs possibilités existent pour lutter contre cet envahisseur, au besoin en faisant intervenir des professionnels.

LA LUTTE MÉCANIQUE

L'échenillage, consiste à couper les branches porteuses de pontes ou nids, à l'aide d'un sécateur à long manche ou à perche, puis à les brûler. Action à réaliser sur les nids en hiver après les avoir repérés, avant le départ des chenilles. Mais gare aux poils urticants ! Vêtements couvrants, gants, lunettes et masque sont de rigueur. Les anciens nids restent urticants, mieux vaut les enlever.

Le piège mécanique, pour intercepter les chenilles lors de leur descente de l'arbre en procession. Sans attractif, sans insecticide, c'est un anneau en plastique qui se fixe autour du tronc et collecte les chenilles dans un sac hermétique contenant de la terre. Attendre ensuite que les chenilles se transforment en chrysalides pour les trier de la terre sans risque urticant et les brûler. Prévoir un piège par arbre portant des nids. Simple, sans risque, non polluant et peu coûteux ! Juste de la patience... On peut aussi placer des bandes de glu autour du tronc comme indicateur.

LA LUTTE PAR TRAITEMENT À CARACTÈRE BIOLOGIQUE

Traitement biologique à base de *Bacillus thuringiensis*, bactérie pathogène spécifique des chenilles, non toxique, utilisable en agriculture biologique. Conduit à l'arrêt de l'alimentation des chenilles et à leur mort et est à utiliser de septembre à décembre.

Piégeage par confusion sexuelle, pour attirer les papillons mâles par des hormones (phéromones) sexuelles de synthèse. Les papillons sont capturés dans le piège ou sur les plaques de glu. À utiliser de juin à septembre pendant le vol des adultes, en quantité suffisante par rapport à la surface à traiter.

LA PRÉVENTION AGROÉCOLOGIQUE

Favoriser la régulation naturelle, en installant des nichoirs à mésanges qui mangent les chenilles, la mésange charbonnière en particulier les mange à tous stades et perfore les cocons ! Plus de biodiversité en général est favorable, le coucou gris, la huppe fasciée consomment les chenilles, comme larve et adulte de calosome, redoutable prédateur coléoptère qui parfois grimpe dans les arbres pour les attraper, de microguêpes parasitent les chenilles, les chauves-souris capturent les adultes... Il n'y a pas de produit chimique de synthèse autorisé actuellement pour la lutte contre cette chenille.

Attention à la chenille processionnaire du chêne, de caractéristiques et lutte semblables, sauf pour le piège autour du tronc... car ne s'enfouit pas au sol mais reste dans le cocon pour la métamorphose.

À propos de chenille, celle de la pyrale du buis, objet d'un futur article, est consommée par la mésange bleue et par... le frelon à pattes jaunes ! En voilà une surprise ! Qu'il ne se gêne pas, quitte à être là... •

Centenaire de l'armistice 1918-2018



À TOUTE VOLÉE...

Le 11/11/18 à 11h00, les cloches ont sonné à toute volée pour célébrer le centième anniversaire de l'armistice de la 1^{re} guerre mondiale. Hommage aux hommes et femmes morts au combat pour défendre leur pays, leur famille. Célébration de la paix, par le son des cloches à toute volée à travers la France durant 11 minutes ce 11 novembre 2018, y compris à Villette grâce aux efforts de quelques villettois.e.s.

L'Europe est en paix depuis 70 ans, mais notre époque nous rappelle que la paix est fragile, il faut la célébrer, l'entretenir et la protéger. La loi du 28 février 2012 a fait du 11 novembre en plus du jour anniversaire de l'armistice de 1918 celui de la commémoration annuelle de la victoire et de la paix et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Cette paix qu'ils ont su gagner, c'est à nous non seulement de la préserver mais encore de la renforcer. C'est aux peuples héritiers d'une même culture et qui ont été meurtris dans une histoire commune, de bâtir maintenant dans l'unité l'avenir de leurs enfants, de construire la paix dans la démocratie et la liberté •



MORT POUR LA FRANCE

En cette fin d'année 2018 centenaire de l'armistice, un souvenir pour tous ceux qui ont donné leur vie durant cette horrible guerre qui a vu tomber tant d'hommes des deux côtés. Avec une pensée toute particulière pour Charles FEUILLET.

Ce Villettois né à GARRÉ le 12 mai 1885 a été incorporé le 8 octobre 1906 au 1^{er} Régiment de marche de Zouaves sous le matricule N° 1931 au fort de Nogent-sur-Marne.

Fin septembre 1914, la contre-offensive française après la Marne permet de délimiter le front; la ferme du GODAT [Aisne] est sur la ligne de front, côté français, entre CORMICY et LOIVRE sur le canal de l'Aisne à la Marne.

Le 11^e Régiment de marche de Zouaves y est engagé avec le 119^e et le 5^e RI qui y stationnent pendant plusieurs mois.

C'est durant ces combats acharnés que Charles FEUILLET est tué par l'ennemi le 15 SEPTEMBRE 1914, il avait 29 ans. Son corps a été rapatrié au cimetière de Villette et son nom y figure sur le monument aux morts avec la mention « Mort pour la France ».

La devise du Zouave était :
« Premiers Soldats du Monde ».

Quelques petits rappels pour mieux vivre ensemble...

POUR VOTRE INFORMATION ET POUR LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN, NOUS VOUS RAPPELONS QUELQUES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 06-007/DUEL DU 10/01/2006 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT.

« **art 1** : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

« **art 10** : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14 h à 19h30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h »

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté municipal (24/05/1991).

« **art 12** : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence ».

Nous vous rappelons également quelques règles de bienséance comme ramasser les excréments de vos animaux (chiens comme chevaux) lorsque ceux-ci « se soulagent » de façon gênante pour les autres usagers dans la rue ou dans quelque espace public (rappel aux jardiniers, le crottin de cheval est très fertile), et également de laisser propre le site où sont situés les conteneurs à verre; en effet, cet endroit n'est pas une décharge, mais régulièrement notre agent technique est obligé de retirer divers emballages, sacs-poubelles et autres déchets non autorisés, déposés par des personnes peu scrupuleuses.

Enfin, la plantation de haies de hauteur supérieure à 2 m doit respecter la distance de 2 m par rapport aux limites séparatives. Cette distance est réduite à 50 cm en cas de plantation de hauteur de 2 m maxi. Et n'oubliez pas que le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit, conformément à la circulaire NOR DEVR 1115467C du 18/11/2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (notamment la lutte contre la pollution de l'air).

Merci à toutes et tous de contribuer ainsi à une vie agréable dans notre village •

MÉMENTO



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les jeudis matin, sauf Chemin de Guerville et rue des Gaudines le mercredi (sauf le 1er mai 2019).

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant bouteilles, flacons, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers).

DÉCHETS VERTS

Du mercredi 3 avril au mercredi 11 décembre 2019 (sauf le 1er mai). Branchages à mettre en fagots de longueur environ 50-60 cm, les branches en vrac ne sont pas ramassées.

ENCOMBRANTS

Le mardi 11 juin et le lundi 16 décembre 2019.

LES PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, VITRES ET PALETTES NE SERONT PAS ENLEVÉS.

VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORT EN DÉCHÈTERIE

Badge à commander sur...

www.sieed.fr

Houdan et Méré :

Vendredi/Samedi/Lundi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Garancières et Boutigny :

Vendredi/Samedi/Mardi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont fermées

le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier.

Les fêtes communales au cours de l'année



FÊTE ← NATIONALE

Comme chaque année, la commune a fêté le 14 juillet en organisant un repas champêtre qui a bénéficié d'un climat favorable, beau temps dans le ciel et dans les cœurs, et l'occasion d'un moment de rencontre sous le soleil à l'orée des vacances d'été après un printemps particulièrement pluvieux •



NOËL ↓ POUR LES ENFANTS

Traditionnel spectacle pour les enfants suivi de la distribution des cadeaux par le père Noël, qui a laissé en mairie les cadeaux des enfants absents, ces cadeaux pourront être récupérés jusqu'à fin février*.

Le père Noël n'oublie jamais de venir passer un moment avec les enfants de l'école maternelle, toujours très heureux de sa visite •

*Passé le délai de conservation de fin février, colis et cadeaux seront utilisés dans le cadre de l'Aide sociale.



REPAS ↑ DES ANCIENS

Début décembre 2018, c'est le moment de partager souvenirs et bon repas pour les anciens. Toujours chaleureusement accueillis à l'Auberge de la Jument Verte à Montchauvet, les habitués et quelques « nouveaux anciens » se sont régalés du menu de fête et ont échangé histoires et commentaires sur leur vie et l'actualité.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu ou souhaité participer au repas, un colis est disponible en mairie, et peut y être récupéré jusqu'à fin février •

Vie associative et activités

L'ASCV, ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE VILLETTE, PROPOSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ACTIVITÉS, RENCONTRES ET SPECTACLES.

Vous avez pu assister cet automne à un concert de Gospel organisé dans l'église, un lieu particulièrement favorable par sa résonance à cette expression artistique.

L'organisation de la brocante le 3e dimanche de mai est aussi un gros travail de l'association, donnant l'occasion aux habitants d'installer planches et tréteaux dans les rues et places du village pour vendre toutes sortes d'objets en surplus, et de chiner devant les étals des vendeurs-brocanteurs de tous horizons. La buvette de l'ASCV sera bien entendu présente pour assurer boissons et nourriture...

D'autres actions sont prévues par la suite dans le courant de l'année.

Par ailleurs, les activités sportives du tennis, de la gym et de la danse vous attendent tout au long de l'année avec des cours organisés chaque semaine hors vacances scolaires •



Dans un autre domaine, le 16 novembre voyait se dérouler dans la salle des associations le rendez-vous annuel pour **fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau**, bonne occasion de se retrouver pour une belle convivialité autour de boissons diverses, alcoolisées ou non, avec de délicieux biscuits et gâteaux, pour discuter et se retrouver entre habitants du village. L'édition 2018 a été un franc succès avec une grande affluence, et on vous attend à nouveau en grand nombre en 2019!

Dans la même veine, la fin de l'hiver verra se réaliser une **soirée Crêpes** avec son célèbre cuisinier qui vous attendra dans cette même salle pour un autre moment de bonne humeur courant février 2019 •



LA CCPH ET NOUS... LES SERVICES AUX ADMINISTRÉS

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE.

Ce service en place depuis 2002, propose aux habitants de la CCPH (personnes âgées ou dépendantes) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile

Comment s'inscrire ? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation au règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE.

Les accueils de loisirs sont présents à plusieurs endroits du territoire :

- à Longnes pour les 4-11 ans Tél. 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75
- à Orgerus pour les 3-11 ans Tél. 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77
- à Richebourg pour les 3-11 ans Tél. 01 34 87 65 65
- à Septeuil pour les 4-11 ans Tél. 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

Secteur « jeunes »

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Les plannings sont affichés en mairie avant les vacances.

LE SERVICE « EMPLOI »

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi ». Ils n'ont plus besoin de se déplacer au Pôle Emploi.

Pour tout renseignement, contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17.

Par ailleurs, **la mission locale de Rambouillet accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans**, dans les différentes étapes de leurs recherches d'emploi ou d'orientation.

Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur **rendez-vous au 01 34 83 34 12 •**

Informations pratiques

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame JEAN reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2016 ou nouveaux arrivants à partir du mois d'avril 2019. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'elle au **01 34 76 40 79**.

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2019: vous êtes concerné.e.s par le recensement militaire. Vous devez vous faire recenser en mairie, munis.es du livret de famille et d'une pièce d'identité; une attestation vous sera ensuite délivrée qui vous sera ultérieurement demandée dans vos démarches (inscription, permis de conduire, inscriptions à des examens...).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES & INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie, toute l'année et, en vue d'un scrutin jusqu'au 6e vendredi précédent ledit scrutin (jusqu'au dernier jour du 2e mois précédent le scrutin); ainsi pour les élections européennes, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Que les personnes effectuent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019 (date à partir de laquelle les listes électorales seront extraites du Registre Électoral Unique.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Une phase de recensement de la population est en cours à Villette de mi-janvier à mi-février 2019.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORT IMMATRICULATION PERMIS DE CONDUIRE « mes démarches à portée de clic »

L'État simplifie vos démarches. Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une pré-demande sur internet.

Les cartes d'identité et passeport: la pré-demande est à effectuer sur...

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre état civil. Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...).

Le permis de conduire: la demande est à effectuer sur...

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

La carte grise: la demande est à effectuer sur...

<http://immatriculation.ants.gouv.fr> où vous pourrez créer votre compte afin de saisir votre demande.

Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

PENSE-BÊTE...

Pour votre tranquillité et afin de ne pas gêner la circulation, pensez à rentrer vos véhicules chez vous quand vous le pouvez. Vous avez un projet de voyage? N'oubliez pas de vérifier la date de validité de votre passeport ou carte d'identité, pour prévoir le temps nécessaire à une éventuelle demande de renouvellement, ou de création!

HABITER MIEUX DANS LES YVELINES

Le Département avec son programme « Habiter mieux » et aux côtés de l'Anah et de l'État soutiennent depuis 2011, les propriétaires à revenus modestes pour leurs travaux de rénovation énergétique. Ce programme met à disposition du particulier une puissante ingénierie technique (visite, conseils sur les travaux...), financière (étude des plans de financement, mobilisation des subventions...) et sociale (accompagnement tout au long du projet). Pour être éligible aux aides vous devez: être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans, réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 % et avoir des ressources inférieures aux plafonds de l'Anah.

Pour plus d'information une plaquette est téléchargeable:

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

SALLE DES FÊTES DE BOINVILLIERS

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent **louer la salle des fêtes** aux tarifs suivants:

- location 500 € - caution 800 €
- caution ménage 200 € - location vaisselle 100 €

LA RUE ET VOUS

Pendant ces périodes d'automne et d'hiver, veillez à maintenir autant que possible le trottoir propre devant chez vous, en enlevant les feuilles accumulées, et en dégageant la neige ou la glace. La mairie fournit du sel sur demande. Profitez aussi du repos hivernal pour élaguer les branches qui débordent sur la rue et peuvent occasionner une gêne à la circulation des piétons ou des véhicules. Merci à tous ceux qui s'acquittent consciencieusement de cette tâche tout au long de l'année.

TÉLÉASSISTANCE TARIFS 2019

Le Conseil départemental nous informe des nouveaux tarifs du service de téléassistance :

Location des transmetteurs et télécommandes : 5,38 € TTC.

Le service reste à la charge du Département (écoute 24h/24, mise en relation, convivialité, prestation psychologique).

D'autres services supplémentaires payants sont accessibles (chute, inactivité, fumée, gaz et monoxyde de carbone). Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – Agence Yvelines 3, rue de Verdun 78 590 Noisy-le-Roi. N° Azur 08 10 22 00 50

DES SIGNES À LA PAROLE

Des Signes à la Parole, est une nouvelle activité prévue prochainement dans le village, qui consiste à communiquer par signes avec son bébé avant l'acquisition de la parole.

Moins d'incompréhension, plus de complicité avec l'enfant dès son plus jeune âge, tels sont les objectifs de cet apprentissage proposé par une Villettoise sous forme d'ateliers de 45 mn pendant lesquels adultes et enfants de 3-4 familles échangeront des signes autour de différents thèmes (le repas, le jardin, les émotions...) au cours d'une succession de 6 séances ludiques.

Renseignements et tarifs à dessignes.a.la.parole@outlook.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Bon nombre d'entre nous, nous sommes posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ».

Voici un petit mémo.

Dans la mesure où la commune est en site inscrit, **toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à autorisation des Bâtiments de France.**

I. Travaux soumis à déclaration préalable

- 1°) les constructions : création d'une surface de plancher > 5m² et < 20m², d'une surface de plancher < 5m² et H > 12m, d'une piscine < 100m, d'un mur > 2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis < 2000m² et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.
- 2°) travaux sur construction existante : création d'une surface de plancher > 20m² et < 40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex : abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc.), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.
- 3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II. Travaux soumis à permis de construire

- 1°) toute nouvelle construction : création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m², création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 5m² et < 20m² H > 12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 20m² dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).
- 2°) travaux sur construction existante : changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 40m² (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m² (Attention : recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m²).

Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à contacter la mairie et consulter le plan local d'urbanisme (PLU) afin de connaître les prescriptions et obligations concernant la zone où est située votre habitation.

Bus

Express 60

MANTES-LA-VILLE → RAMBOUILLET

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV	
Renvois		3			3		1		3		
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Jolie Gare routière	06:09	07:09	08:09	09:09	12:13	15:13	16:13	18:13	19:17	
	Mairie	06:13	07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:21	
	Saint Etienne	06:15	07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:23	
	Moulin des Rades	06:17	07:17	08:17	09:17	12:21	15:21	16:21	18:21	19:25	
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	06:19	07:19	08:19	09:19	12:23	15:23	16:23	18:23	19:27	
	Brasseuil	06:21	07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:29	
VERT	Eglise	06:23	07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:31	
VILLETTE	Rue St Martin	06:26	07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:34	
ROSAY	Rosay	06:28	07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:36	
SEPTEUIL	Poteau	06:31	07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:39	
	Rue de Mantes	06:32	07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:40	
	Place de Verdun	06:33	07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:41	
	Mairie	06:34	07:34	08:34	09:34	12:38	15:38	16:38	18:38	19:42	
ORVILLIERS	Eglise	06:40	07:40	08:40	09:40	12:44	15:44	16:44	18:44	19:48	
TACOIGNIERES	Rue des Brices	06:44	07:44	08:44	09:44	12:48	15:48	16:48	18:48	19:52	
	Bas Fonceaux	06:45	07:45	08:45	09:45	12:49	15:49	16:49	18:49	19:53	
	Rue de la Gare	06:46	07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:54	
RICHEBOURG	Route de Tacoignières	06:49	07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:57	
	Place du Château	06:50	07:50	08:50	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:58	
HOUDAN	Pommerai	06:55	07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:03	
	Gare de Houdan	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:05	
	Remparts	07:00	08:00	09:00	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:08	
	Collège François Mauriac	07:01	08:01	09:01	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:09	
	Vignes	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:10	
MAULETTE	Mocsouris	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:13	
GAMBAIS	Le Boulay Place	07:09	08:09	09:09	10:09	13:13	16:13	17:13	19:13	20:17	
	Bel Air	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:19	
	Préjoli	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:20	
	Poule Faisane	07:13	08:13	09:13	10:13	13:17	16:17	17:17	19:17	20:21	
BOURDONNE	Eglise	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:24	
CONDE-SUR-VESGRE	Ecole	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:27	
	Rue de la Vesgre	07:20	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:28	
ADAINVILLE	Eglise	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:30	
BOISSIERE ECOLE	Café	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:36	
	Soredab	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:37	
HERMERAY	La Villeneuve	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:42	
	Béchereau	07:35	08:35	09:35	10:35	13:39	16:39	17:39	19:39	20:43	
RAIZEUX	Les Chaises	07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:44	
HERMERAY	Bois Dieu	07:37	08:37	09:37	10:37	13:41	16:41	17:41	19:41	20:45	
GAZERAN	Volaille	07:40	08:40	09:40	10:40	13:44	16:44	17:44	19:44	20:48	
	Buissonnet	07:43	08:43	09:43	10:43	13:47	16:47	17:47	19:47	20:51	
	Arbouville	07:48	08:48	09:48	10:48	13:52	16:52	17:52	19:52	20:56	
RAMBOUILLET	Gare Prud'homme	07:56	08:56	09:56	10:56	14:00	17:00	18:00	20:00	21:04	

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés.

HORAIRES BUS LIGNE 60



Bus

Express 60

RAMBOUILLET → MANTES-LA-VILLE

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3			3		1	3		3	
RAMBOUILLET	Gare Prairie	05:50	07:00	09:00	10:00	12:50	15:50	16:50	17:50	18:50	
	Arbouville	05:58	07:08	09:08	10:08	12:58	15:58	16:58	17:58	18:58	
GAZERAN	Buissonnet	06:05	07:15	09:15	10:15	13:05	16:05	17:05	18:05	19:05	
	Volaille	06:08	07:18	09:18	10:18	13:08	16:08	17:08	18:08	19:08	
HERMERAY	Bois Dieu	06:10	07:20	09:20	10:20	13:10	16:10	17:10	18:10	19:10	
RAIZEUX	Les Chaises	06:12	07:22	09:22	10:22	13:12	16:12	17:12	18:12	19:12	
HERMERAY	Béchereau	06:13	07:23	09:23	10:23	13:13	16:13	17:13	18:13	19:13	
	La Villeneuve	06:14	07:24	09:24	10:24	13:14	16:14	17:14	18:14	19:14	
BOISSIERE ECOLE	Soredab	06:18	07:28	09:28	10:28	13:18	16:18	17:18	18:18	19:18	
	Café	06:19	07:29	09:29	10:29	13:19	16:19	17:19	18:19	19:19	
ADAINVILLE	Eglise	06:25	07:35	09:35	10:35	13:25	16:25	17:25	18:25	19:25	
CONDE-SUR-VESGRE	Rue de la Vesgre	06:28	07:38	09:38	10:38	13:28	16:28	17:28	18:28	19:28	
	Eglise	06:29	07:39	09:39	10:39	13:29	16:29	17:29	18:29	19:29	
BOURDONNE	Eglise	06:32	07:42	09:42	10:42	13:32	16:32	17:32	18:32	19:32	
GAMBAIS	Poule Faisane	06:35	07:45	09:45	10:45	13:35	16:35	17:35	18:35	19:35	
	Préjoli	06:36	07:46	09:46	10:46	13:36	16:36	17:36	18:36	19:36	
	Bel Air	06:37	07:47	09:47	10:47	13:37	16:37	17:37	18:37	19:37	
	Le Boulay Place	06:40	07:50	09:50	10:50	13:40	16:40	17:40	18:40	19:40	
MAULETTE	Mocsouris	06:45	07:55	09:55	10:55	13:45	16:45	17:45	18:45	19:45	
HOUDAN	Vignes	06:48	07:58	09:58	10:58	13:48	16:48	17:48	18:48	19:48	
	Collège François Mauriac	06:49	07:59	09:59	10:59	13:49	16:49	17:49	18:49	19:49	
	Remparts	06:50	08:00	10:00	11:00	13:50	16:50	17:50	18:50	19:50	
	Gare de Houdan	05:51	06:51	08:01	10:01	13:51	16:51	17:51	18:51	19:51	
	Gare de Houdan	05:51	06:51	08:01	10:01	13:58	16:58	17:58	18:58	19:58	
	Pommerai	05:55	06:55	08:05	10:05	14:02	17:02	18:02	19:02	20:02	
RICHEBOURG	Place du Château	06:00	07:00	08:10	10:10	14:07	17:07	18:07	19:07	20:07	
	Route de Tacoignières	06:01	07:01	08:11	10:11	14:08	17:08	18:08	19:08	20:08	
TACOIGNIERES	Rue de la Gare	06:04	07:04	08:14	10:14	14:11	17:11	18:11	19:11	20:11	
	Bas Fonceaux	06:05	07:05	08:15	10:15	14:12	17:12	18:12	19:12	20:12	
	Rue des Brices	06:06	07:06	08:16	10:16	14:13	17:13	18:13	19:13	20:13	
ORVILLIERS	Eglise	06:10	07:10	08:20	10:20	14:17	17:17	18:17	19:17	20:17	
SEPTEUIL	Mairie	06:16	07:16	08:26	10:26	14:23	17:23	18:23	19:23	20:23	
	Place de Verdun	06:17	07:17	08:27	10:27	14:24	17:24	18:24	19:24	20:24	
	Rue de Mantes	06:18	07:18	08:28	10:28	14:25	17:25	18:25	19:25	20:25	
	Poteau	06:19	07:19	08:29	10:29	14:26	17:26	18:26	19:26	20:26	
ROSAY	Rosay	06:21	07:21	08:31	10:31	14:28	17:28	18:28	19:28	20:28	
VILLETTE	Rue St Martin	06:23	07:23	08:33	10:33	14:30	17:30	18:30	19:30	20:30	
VERT	Eglise	06:27	07:27	08:37	10:37	14:34	17:34	18:34	19:34	20:34	
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Brasseuil	06:30	07:30	08:40	10:40	14:37	17:37	18:37	19:37	20:37	
	Auffreville	06:32	07:32	08:42	10:42	14:39	17:39	18:39	19:39	20:39	
MANTES-LA-VILLE	Moulin des Rades	06:34	07:34	08:44	10:44	14:41	17:41	18:41	19:41	20:41	
	Saint Etienne	06:36	07:36	08:46	10:46	14:43	17:43	18:43	19:43	20:43	
	Mairie	06:38	07:38	08:48	10:48	14:45	17:45	18:45	19:45	20:45	
	Gare de Mantes-la-Jolie Gare routière	06:43	07:43	08:53	10:53	14:50	17:50	18:50	19:50	20:50	

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés.

Ent. D.M.

Maçonnerie générale
Couverture, zingage
Aménagement de combles
Isolation phonique et thermique
Rénovation neuf et ancien

Devis gratuit

3, rue des 4 Perches
78790 SEPTEUIL

Tél. : 01 30 93 45 79
Port. : 06 66 07 05 94

Siret : 407 66997700032

ELECTRICITE E.V.H

62 Grande rue 78930 Vert



TEL/FAX : 01-34-76-30-37

PORT : 06-60-26-72-28

elctricite.evh@free.fr

Électricité générale-automatismes
alarme-dépannage-mise aux normes

Changement de disjoncteur,
Changement de tableau électrique,
Automatisme de stores,
Automatisme de porte de garage, portail..
Extention électrique,
Mise aux normes de l'habitation,
Rénovation d'installation,
Chauffage électrique,
Maintenance,
Dépannage,
Interphone, digicode,
Etc..

INTERVENTION RAPIDE

M.G.ASSISTANCE

MÉCANIQUE DE PRÉCISION
MÉCANO-SOUDURE
SERRURERIE
PORTAIL
GARDE-CORPS
FENÊTRES
TERRASSES

T. 01 34 76 36 93
F. 01 34 76 39 41

M. 06 21 60 52 47

4 RUE DU MOULIN
78930 VILLETTE

M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR



numéros utiles

Samu: 15

Police Secours: 17

Pompiers: 18

Pharmacie de garde: 32 37

Dentiste de garde: 01 39 51 21 21

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

41, rue Alphonse Durand 78200 Mantes-la-Jolie
Tél.: 01 34 78 78 05 / info.breval@fede78.admr.org

Assistante Sociale

M^{me} TURCO
12bis, rue des Merisiers, 78711 Mantes-la-Ville
Tél.: 01 34 97 95 32

**Chenil Intercommunal de Protection Animal
du Mantois (CIPAM)**

7 rue des Piquettes, 78200 Buchelay
Tél.: 01 30 63 06 02 / c.i.p.a.m@orange.fr

CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)

2 bis, boulevard Calmette, 78200 Mantes-la-Jolie
Tél.: 01 34 77 89 12

École maternelle

Tél.: 01 34 76 40 79

Électricité: SICAE-ELY

33, rue de la Gare, 78910 Tacoignières
Tél.: 01 34 94 68 00

Gaz de France

76, rue des Graviers 78200 Magnanville
Tél.: 01 73 07 90 63 ou 08 10 62 73 37

Hôtel des Impôts

1, place Jean Moulin 78200 Mantes-la-Jolie
Tél.: 01 34 79 49 00

Orange

19, rue Gambetta 78200 Mantes-la-Jolie
et Galerie du centre commercial Auchan -
Porte de Normandie 78200 Buchelay
Tél.: 1014 (poste fixe)

Perception

Place Fabian, 78980 Longnes
Tél.: 01 30 42 48 20

Sécurité Sociale

Centre 161
16, rue des Érables 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 30 98 33 00

Sous-Préfecture

18-20, rue de Lorraine, 78200 Mantes-la-Jolie
Tél.: 01 30 92 74 00

Tribunal d'Instance

20, avenue de la République,
78200 Mantes-la-Jolie
Tél.: 01 30 98 14 00

Véolia Eau

Les Hauts Graviers, 78200 Buchelay
Tél.: 08 11 90 04 00



Mairie de Vilette

Place Lacoudre
F-78930 Vilette
Tél. 01 34 76 31 01 / Fax 01 34 76 39 75
www.vilette-en-yvelines.fr
mairie-vilette@wanadoo.fr